

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-096

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2023

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Cabinet

26-2023-06-01-00007 - AP mise en commun PM Etoiles-Livron (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-06-01-00007

AP mise en commun PM Etoiles-Livron

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
AUTORISANT LA MISE EN COMMUN DES EFFECTIFS DE POLICE MUNICIPALE
DES COMMUNES D'ÉTOILE SUR RHÔNE ET DE LIVRON-SUR-DRÔME
LES 2, 3 ET 4 JUIN 2023**

La préfète de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU l'article L 2212-9 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L 512-3 du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de la préfète de la Drôme, Mme Elodie DEGIOVANNI ;

VU le décret du 17 août 2021 portant nomination de la directrice de cabinet de la Drôme, Mme Delphine GRAIL-DUMAS ;

VU la demande du maire d'Etoile-sur-Rhône du 26 mai 2023 sollicitant la mise en commun des effectifs des polices municipales d'Etoile-sur-Rhône et de Livron-sur-Drôme, dans le cadre de la sécurisation du Carnaval sur la commune d'Etoile-sur-Rhône, les 2, 3 et 4 juin 2023 ;

VU l'accord du maire de Livron-sur-Drôme de prêter renfort des agents de police municipale de sa commune, avec leurs propres moyens et équipements, au profit de la commune d'Etoile-sur-Rhône ;

CONSIDERANT que la demande du maire d'Etoile-sur-Rhône est justifiée par des considérations liées au maintien de la tranquillité et de l'ordre publics.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La mise à disposition des effectifs de la police municipale de la commune de Livron-sur-Drôme en renfort des agents de police municipale de la commune d'Etoile-sur-Rhône est autorisée à l'occasion Carnaval sur la commune d'Etoile-sur-Rhône, les 2, 3 et 4 juin 2023 ;

ARTICLE 2 : Les agents de police municipale de la commune de Livron-sur-Drôme seront munis de leurs équipements réglementaires pour la présente manifestation.

ARTICLE 3 : Les agents de police municipale de la commune de Livron-sur-Drôme assureront des missions de police administrative, telles que la surveillance générale de la voie publique et la prévention des troubles à l'ordre public, sur la commune d'Etoile-sur-Rhône, en appui des policiers municipaux d'Etoile-sur-Rhône.

ARTICLE 4 : La directrice de cabinet de la préfecture de la Drôme, les maires des communes d'Etoile-sur-Rhône et de Livron-sur-Drôme, et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Drôme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au RAA.

Fait à Valence, le 01 Juin 2023

La préfète,

SIGNE

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr